



Évreux, le 6 février 2018

Vigilance orange neige verglas Restrictions de circulation PL dont le PTAC est supérieur à 7,5 tonnes

Dans le cadre de la vigilance météo orange neige-verglas, et de l'arrêté zonal PIZO niveau 2 (Plan Intempéries Zone Ouest), un arrêté zonal régulant la circulation des poids lourds dont le PTAC est supérieur à 7,5 tonnes prenant effet à compter de ce jour mardi 6 février 2018 à 14h00 stipule que :

- Ces véhicules et ensembles de véhicules ne sont pas autorisés à effectuer des manœuvres de dépassement sur les axes routiers suivants : A13, A131, A154, A28, N12, N13 ET N15
- Leur vitesse est limitée à 80 km/h, sur les mêmes axes routiers.
- Des itinéraires de contournement sont conseillés pour les poids lourds en provenance de l'Ouest et se dirigeant vers Paris :
 - * Contournement Nord : Depuis le Mans, prendre l'A28 en direction de Rouen, puis suivre Amiens par A28 et A29
 - * Contournement Sud : Depuis le Mans, prendre l'A28 en direction de Tours, puis l'A10 en direction d'Orléans, puis l'A19 en direction de l'Est.
- Pour les véhicules se dirigeant vers la région Île-de-France, une zone de stockage obligatoire a été définie d'Heudebouville à Chaufour les Bonnières.

CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.f